

Compte-rendu de la journée des documentalistes du bassin de Nîmes

Au Lycée Gaston Darboux

Jeudi 20 janvier 2011-01-21

Merci à Alexandra Bailly pour la prise de notes

Circulaire de missions :

Débat autour du projet de la nouvelle circulaire de missions (texte proposé par la DGESCO : document de travail du 18/01/2011)

Intervention de Barbara Loup :

* Point sur les boîtes mail qui ont été créées pour chaque CDI d'établissement.

Avantage : 1 email correspond à 1 CDI et non à 1 personne.





Objectifs : d'ici la fin de l'année scolaire, tous les établissements du bassin auront 1 email académique.

Cela a été fait prioritairement pour les lycées.

* BCDI :

Expérimentation de l'hébergement de BCDI et de la prise en charge des coûts d'abonnement depuis 2008.

Le CRDP prend en charge tous les frais pour tous les lycées publics et lycées agricoles du Gard dans une perspective d'ENT. C'est financé pour 4 ans par le Conseil Régional.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> Base de données hébergée sur un serveur du CRDP Sauvegarde de la base automatiquement 2 fois par semaine et gardée 30 j Mises à jour et maintenance prises en charge Installation de BCDI Web avec accès harmonisé sur « http...bcdi.ac-montpellier.fr/RNE établissement	<p>Tout passe par une connexion Internet Il peut y avoir des problèmes de lenteur Tout le Gard est sur un serveur (le n°3) à la DIAZER Il existe une interface d'accès au serveur et on peut avoir la main sur le serveur mais il existe encore des petits problèmes techniques de déconnection etc...</p>

Ceci dit, ce financement est indépendant des abonnements à Mémonotices, etc...

Remarque : dans le cas d'importations massives de données, ce sera plus long.

Faire une demande pour l'hébergement est possible. En tout cas, c'est en projet pour les collègues et les établissements d'enseignement privé.

* Portail E.sidoc :

Il n'est pas finalisé et sera mis en place au Printemps.

Il va remplacer le BCDI Web par la suite.

* Rentrée 2011-2012 :

Un ordinateur portable devrait être distribué à tous les élèves de 2^{nde} du Gard.

Le référent culturel :

Il a été créé avec la Réforme du Lycée (cf BO du 04/02/2010)

La mission va du local à l'international.

Il est question d'une prime qui sera décidée par le Directeur de 400 € à 2.400 € (cf texte du 01/2011).

Ceci dit le texte n'est pas clair.

Il existe par ailleurs un référent pour les Usages Numériques

Il est à noter que le travail est très administratif et le risque serait que les collègues se déchargent sur le référent culturel.

Exemple du Lycée de Millaud : le Proviseur a demandé aux documentalistes de rédiger le volet culturel du projet d'établissement.

Il y a des avantages : le fait de recenser donne une visibilité, et facilite les partenariats.

Exemple du Lycée Daudet : en mars / avril (1^{er} envoi des projets avec fiche type aux profs pour préparer le Conseil d'Administration) et en sept / oct : les projets sont envoyés sur OUDIGE.

Ensuite une fois les budgets alloués ils sont ventilés avec le Proviseur.

Ciné-Lycées :

Plateforme de vidéos à la demande (200 films disponibles). Présentation d'un diaporama par Simone Crescence, documentaliste de Daudet

Chaque mois la plateforme propose une sélection de 15 films. Pour chaque film, il y a une fiche. Après projection des profs de lettres ont organisé des débats.

Le livret de compétences en collège :

Cf Pronote (<http://www.index-education.com/fr/telecharger-pronote.php>) ou SACoche (<http://sacoche.sesamath.net/>)

Rappel : le Brevet = B2i, les épreuves écrites + le A2 + la VS + H des Arts

Histoire des Arts

Cf voir plusieurs œuvres dans des disciplines différentes (sur une même période historique)

L'oral dure 20 min (prep + passage)

Problème de la constitution du Jury

Critères d'évaluation en fonction d'une grille : période, artiste, courant, description de l'œuvre.

Sur 20 œuvres, le jury en pioche 1 et l'élève planche.

Normalement le collégien sera évalué sur les œuvres qu'il aura vu en 3^{ème}. Il est obligé de la passer mais ne sont gardées que les notes au dessus de la moyenne. (je ne sais pas si j'ai tout compris là !)

Culture :

Des infos par ci, par là

Sorties avec 1 nuitée au moins : il faut qu'au moins 1 prof ait le brevet de secourisme + attestation des parents avec maladies et prescription médicamenteuse des élèves.

Document de référence :

Il existe le guide juridique de l'enseignant. Ed. CNDP, 2010.

Conventions : il est possible de signer une convention de 3 ans avec 1 institution culturelle. Le Projet académique se donne comme objectif que chaque établissement signe au moins une convention .

Dispositifs pour financement :

Il existe un tableau sur les actions culturelles (intitulés et description des dispositifs) : <http://www.ac-montpellier.fr/sections/enseignement-scolaire/actions-educatives/education-artistique/tableau-recapitulatif>

Il existe un document avec tous les chargés de missions (<http://www.ac-montpellier.fr/sections/enseignement-scolaire/actions-educatives/education-artistique>)

TULIP n'existe plus c'est AGILE pour avoir des financements mais attention, l'argent n'est versé que lorsque les projets sont finis !!!

On peut avoir des financements autrement : par le FSE (Foyer Socio Educatif) en collège ou la Maison des Lycéens (qui peut s'autofinancer avec le bar).

Résidence d'artistes :

Cf Martine Guillerm (service culture au Conseil Général) – que pour les collèges

Le faire sur une thématique en lien avec le volet culturel du projet d'établissement. Rédiger le cahier des charges.

Le Conseil Général trie et finance à hauteur de 5.000 €.

L'artiste doit être hébergé pendant les 12 semaines par l'établissement, avoir un lieu de travail dans l'établissement sur la thématique du projet, intervenir auprès des élèves et faire une restitution finale.

Mutualisation des ressources culturelles et des contacts :

Florence Lavrut nous signale qu'il existe la base de données des Ressources Culturelles locales sur le site du CDDP du Gard.

Livre :

Il existe « Gard aux livres » à l'Agora organisé par la Ligue de l'Enseignement. Ce sont des manifestations autour des livres (auteurs, illustrateurs...)

Rappel = Informations possibles auprès de :

Carré d'Art / Musée des Beaux Arts / Musée d'Histoire Naturelle / Musée Archéologique / Ecole de l'ADN / Conseil Régional / Théâtre de Nîmes (Pour chaque spectacle, il y a des dossiers pédagogiques. Il peut y avoir des ateliers et on peut demander aussi des interventions peu onéreuses et des créations d'ateliers à la demande) / ATP (cf Nathalie Henri prof d'EPS au Collège Les Oliviers) / Mobil'Home Théâtre / Périscope / Musée d'Arles (très bien pour accueillir des élèves).

Remarque : penser au Théâtre de Clermont l'Hérault pour son action « Poèmes Express » : de 6 à 14 ans et 20 € par classe avec cette année le thème de l'ARBRE.

Adolescents :

La maison des adolescents du Gard (proche Coupole) est un lieu qui accueille les jeunes de 11 à 21 ans et qui les aide dans plein de domaines.

Les coordonnateurs du bassin : Albine Benoit et Michel Grand